

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	50 cent.
RÉCLAMES.....	60 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le projet de budget. — Le réseau de l'Etat. — Les grandes manœuvres.

La Commission du budget va prochainement reprendre l'examen du projet de budget déposé par M. Cochery, ministre des finances, pour l'année 1911.

A cette occasion, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les finances de la République, quoique bonnes, pourraient être meilleures encore, si la politique fiscale et budgétaire s'inspirait de nouveaux principes.

Au point de vue des recettes, il faut frapper le luxe, afin de dégrever le plus possible les masses laborieuses, aux prises avec les difficultés grandissantes de la lutte pour la vie. La certitude croissante des matières de première nécessité rendrait justement impopulaire toute augmentation des charges fiscales qui pèsent si lourdement déjà sur l'ouvrier et le paysan.

Au point de vue des dépenses, il ne faut ni négliger les économies possibles, si petites soient-elles, ni lésiner sur les sacrifices qu'exigent la défense nationale et les réformes sociales, si importants soient-ils.

En résumé, un budget d'équité s'impose. Il conviendrait surtout de recourir à l'expédient déplorable qui consiste à faire répercuter le budget d'une année sur les budgets à venir. Une telle méthode ne résout rien ; elle mène à l'abîme.

Dans un discours prononcé naguère, le ministre des travaux publics a dit, avec raison, que le réseau de l'Ouest-Etat était appelé à servir d'exemple et de modèle aux Compagnies de chemin de fer.

Cette idée est sage, mais il faudrait autre chose que des paroles. En attendant cet heureux et souhaitable résultat, les accidents se succèdent de la façon la plus lugubre, pour des causes diverses, mais engageant toutes des responsabilités.

Il est certain que le matériel laissé par la Compagnie de l'Ouest était défectueux, mal entretenu depuis longtemps, en prévision du rachat. Cependant, des voitures neuves avaient été commandées, qui ont été livrées depuis que l'Etat a pris possession du réseau. Mais on doit reconnaître qu'il y a une nécessité de procéder à la refaçon des voies et à des travaux considérables, pour supprimer l'étranglement qui existe.

A l'arrivée à Paris, depuis le commencement de l'été, les trains ont, chaque dimanche, des retards invraisemblables. Souvent on s'arrête pendant une heure à une station voisine de Paris tant il y a d'encombrement.

Dans l'intérêt des baigneurs des côtes normandes, on a créé des express supplémentaires qui entravent la marche régulière des trains ordinaires. Les horaires ne sont plus suivis avec exactitude.

Cette situation ne peut pas durer. Il y a des sacrifices d'argent à faire sous peine de déconsidérer la gestion de l'Etat.

Les grandes manœuvres de Picardie, de même que les manœuvres, plus modestes, qui s'effectuent par toute la France, mettent en évidence les qualités d'entraînement, d'endurance et de préparation de nos braves soldats. Elles révèlent une fois de plus aussi, la sympathie vibrante des populations pour l'armée nationale.

C'est l'honneur de la République d'avoir travaillé avec succès, malgré la multiplicité des besognes qui s'imposaient à elle à l'intérieur et la perfidie des pièges qui lui étaient tendus, au relèvement difficile de la défense nationale. La France a repris, grâce à elle, ses

forces perdues, elle a surtout reconquis confiance en elle-même. Notre pays occupe en Europe une place considérable. Nous sommes redoutés, et, pour cette raison sans doute, une paix bienfaisante règne entre nos voisins et nous.

Il est vraiment dommage que notre marine, pour laquelle de grands sacrifices ont été faits, soit si cruellement éprouvée par tant de désastres dont les causes sont diverses et qui légitiment les inquiétudes peut-être les plus justifiées. Hier encore, à Toulon, le sous-marin *Monge* pénétrait dans le flanc d'un remorqueur ; à Cherbourg, le cuirassé *Bouvines* abordait le contre-torpilleur *Escopette*. C'est miracle que deux épouvantables catastrophes ne se soient pas, presque simultanément, produites.

A côté d'une bonne armée, une bonne marine serait nécessaire. Il est temps que les Chambres, émanation du pays, apportent une grande attention aux problèmes de la défense navale.

LE FURETEUR.

Théologie et Démocratie

Il fut un temps où le Parlement français fit concurrence à l'ancienne Sorbonne : ce fut pendant la fiévreuse discussion de la loi qui devait cimenter la fortune politique de M. Aristide Briand. A ce moment, un député qui voulait remplir avec conscience sa fonction était obligé de lire chaque matin quelque passage de la *Somme* de saint Thomas, tout comme Stendhal s'imitait du Code napoléonien pour entretenir la clarté de son style. Le public s'intéressait aux questions canoniques qui formaient le fond de la politique courante.

Aujourd'hui, tout cela est bien oublié, et nous ne comprenons plus grand-chose aux encyclopédies ou aux lettres ouvertes du pape. Les démiés qui vient d'avoir le chef de l'Eglise avec M. Marc Sangnier et l'Association du *Sillon* méritent cependant d'appeler l'attention de tous ceux qui suivent le mouvement des idées.

Au premier abord, il paraît incroyable que la papauté repousse du pied l'immense appoint que semblait apporter au catholicisme une ligue de croyants jeunes, ardents, désintéressés, prêts à l'action et merveilleusement doués pour la propagande populaire.

Et pourtant, moi qui ne suis pas clerc, j'ai prédit depuis longtemps à M. Marc Sangnier le sort qui l'attendait fatalement. Bien que l'Eglise évolue à travers les siècles, et qu'elle n'échappe pas aux changements qui atteignent toutes les institutions sociales, il n'en est pas moins certain qu'elle est emprisonnée dans une doctrine de fer. Elle se transforme d'une manière si imperceptible qu'elle a presque le droit de nier son évolution ; on peut admettre que ses docteurs sont de bonne foi quand ils affirment qu'ils ne l'aperçoivent pas.

Le catholicisme prend sa source directe dans le plus noir des pessimismes ; c'est une religion de mort. Il est parti de cette idée que Dieu levait déjà le bras pour anéantir sa création dans une catastrophe décisive. Toute la période évangélique et post-évangélique s'est alimentée de cette croyance qu'à une très brève échéance la vie terrestre allait disparaître.

La mentalité des premiers chrétiens s'est développée pendant des centaines d'années dans la stupeur de l'ultra-durée de l'humanité.

C'est l'instinct de la vie pratique qui a progressivement ramené le sacerdoce vers la construction d'une législation adaptée à cette inattendue survie sociale. Les prêtres ont dû sortir de leur étonnement pour édifier, à côté de l'Evangile, une doctrine appropriée aux besoins de la société qu'ils entendaient diriger, et que, de fait, ils ont dirigée jusqu'à la Révolution française.

Seulement, les conditions mêmes de l'existence de leur pensée ne leur permettaient pas d'asseoir la civilisa-

tion chrétienne autrement que sur la volonté arbitraire de Jéhova. Dans la pure doctrine, les rois n'ont été, comme le pape lui-même, que des mandataires de la divinité, et le pouvoir temporel n'a été qu'une délégation de la Providence céleste.

On conçoit que dans un pareil système le progrès n'est pas une idée nécessaire. La vie terrestre n'est qu'un passage dans une vallée de misère, une sorte de purgatoire. Le bonheur personnel et social ne peut être obtenu que dans le royaume de Dieu. Toute félicité est posthume.

Or, qu'est-ce que la démocratie ? C'est une idée entièrement basée sur cette croyance — contradictoire à la croyance chrétienne — que l'arbitraire divin ne gouverne pas les choses, que l'humanité a seule puissance sur ses propres destinées, et que le bonheur social est *anthème*.

Il est bon de faire remarquer que l'idée démocratique devient fautive si elle entend réaliser le bonheur parfait promis aux élus de la Cité divine. Il ne peut pas y avoir égalité entre l'idéal chrétien et l'idéal démocratique. Le premier envisage l'absolu, et le second ne peut envisager que le relatif. Mais ce qui constitue l'idée de progrès, cette épave dorsale de la cité moderne, c'est justement cette croyance à une transformation favorable à l'espèce humaine, et réalisable ici-bas dans un délai déterminé.

La philosophie du dix-huitième siècle a introduit dans l'âme de la majorité des civilisés le virus de son scepticisme à l'égard du paradis post-terrestre.

Au règne de Dieu omnipotent, elle a substitué un système artificiel, je le veux bien, mais qui domine actuellement les intelligences, celui d'un pouvoir émané de la volonté du plus grand nombre. Or, le catholicisme par essence, n'est pas compatible avec le suffrage universel, dogme nouveau dont le *Sillon* ne pouvait s'emparer sans risquer l'excommunication majeure.

Notez qu'il y a des choses excellentes dans la dernière lettre du pape. J'y relève, copié presque *in extenso*, un passage du *Système de politique positive* d'Auguste Comte : « La question sociale sera bien près d'être résolue lorsque les uns et les autres, moins exigeants sur leurs droits mutuels, rempliront plus exactement leurs devoirs. »

C'est parfait, cela, mais ce n'est pas de la morale catholique, c'est de la morale humaine, c'est-à-dire la quintessence des observations de nos ancêtres que nous résumons dans la sagesse des nations. Dans la démocratie même, nous entendons introduire autre chose que la chimère des démagogues. Mais la religion catholique ne peut gouverner le monde qu'en promettant cette même chimère au delà des astres. Elle ne peut pas vivre dans le réel, elle ne peut pas diriger l'action des hommes avec le réel. Il lui faut le Paradis, le surnaturel, le miracle, le cordolisme.

La démocratie, c'est la science. En mélangeant de la religion et de la science, M. Sangnier a fabriqué une mixture dans laquelle le pape a reconnu un poison. Le pape a raison contre le *Sillon*.

Maurice AJAM,

Député de la Sarthe.

LA CASERNE MODÈLE

Que nos pionsniers se réjouissent ! La caserne modèle, dont on leur a trop longtemps laissé entrevoir les charmes, n'est plus un leurre, et la nouvelle construction de la porte Clignancourt qui va remplacer la caserne Lobau désaffectée, vient enfin de satisfaire à des besoins impérieux.

Tout est bien changé, en effet, dans cette caserne de la porte de Clignancourt, qui, à tous points de vue, sera une caserne idéale.

Tout d'abord, le reproche fondamental fait aux anciennes casernes, le resserrement des troupes, disparaît.

Il y a, en effet, un bâtiment entier pour loger deux compagnies. Ces bâtiments sont chauffés à la vapeur et éclairés au gaz.

Ils comprennent des chambres de troupes dans lesquelles on ne voit plus la fameuse planche à bagage destinée à recevoir le paquetage pile et empilé suivant des règles immuables. Ces planches sont remplacées par de petites niches en tôle, dans lesquelles seront placés les vêtements, et comportant, à la partie inférieure, un compartiment se fermant au moyen d'un cadenas. Au dessous de cette niche, ainsi que sur les côtés, sont fixés des crochets destinés à supporter les képis et l'équipement.

A chaque étage, se trouve une chambre d'astiquage, dans laquelle seront placés les fusils et qui servira au nettoyage des cuirs et de l'équipement.

C'est aussi dans ces salles que les hommes procéderont à leur déshabillage au retour des exercices et des marches, de manière à ne pas transporter la poussière ou la boue dans les chambres.

A chaque étage également se trouvent des lavabos à huit places ornés de glaces et augmentés de deux réduits dans lesquels sont installés des appareils pour la toilette intime.

De plus, chaque compagnie a, à sa disposition, outre les bureaux, ateliers, magasins et réfectoire, une salle de lecture, dans laquelle les hommes pourront se reposer entre les exercices, et une salle destinée à recevoir les valises des jeunes soldats en attendant qu'ils puissent rapporter dans leurs familles leurs vêtements civils.

Enfin, à l'étage supérieur, sont installées des chambres pour le personnel de la compagnie. Ce sont de véritables salons de coiffure avec table-lavabo à cuvette mobile et dessus de marbre.

Et nous ne parlons pas de l'infirmerie, merveille de goût et de simplicité, isolée de la caserne par un mur, possédant une salle de bain, un pavillon de douches, où l'hygiène est satisfaisante partout ; des cuisines vastes, bien éclairées, d'un nettoyage facile, entourées de petits cabanons pour les vivres.

Enfin, on a su faire preuve de modernisme jusqu'au bout puisque les toits des bâtiments principaux sont terminés par des terrasses et de larges espaces réservés pour permettre, à l'occasion, l'atterrissage des dirigeables et aéroplanes militaires.

On a également prévu l'installation possible de postes de télégraphie sans fils permettant de communiquer avec la tour Eiffel.

C'est au 75^e que vont revenir les joies de l'inauguration.

Tolstoï Duelliste

C'était en 1862, Tourgueneff villégiaturait chez le comte Tolstoï, avec qui il était fort lié. Il avait achevé là, dans cette propriété de Spaskoe, un roman : *Pères et Enfants*. Il voulait avoir l'avis de son ami et le pria de lire son manuscrit.

Tolstoï prit les papiers et s'en fut dans son cabinet. Il faisait très chaud. Le comte eut l'imprudence des s'étendre, pour cette lecture, sur un divan qu'il avait nommé « le créateur du sommeil... » Aussi ne lut-il pas plus avant.

Voici qu'entre soudain Tourgueneff. Quelle n'est pas sa surprise et son dépit ! Mais il refrène sa colère et ne réveille pas son malheureux Aristarque.

Seulement, le soir, à dîner, au cours d'une querelle futile, l'auteur, blessé, s'écria tout soudain : « Si tu ne te tais pas, je te casse la tête ! » Scandale. Tolstoï exigea des excuses.

Revenu au calme, Tourgueneff consentit à écrire à son ami l'expression de ses regrets. Pour comble de malheur, la lettre s'égarait, et Tolstoï, estimant son honneur engagé dans l'affaire, envoya au bouillant romancier un cartel.

La lettre heureusement, fut retrouvée, les deux amis se réconcilièrent. Mais la Russie avait été bien près de voir deux de ses écrivains en découdre, comme avaient fait déjà Germonoff et Pouchkine, dans le duel où celui-ci avait trouvé la mort.

INFORMATIONS

Deux incidents franco-turcs

Il arrive de Smyrne la nouvelle d'un grave incident qui s'est produit dans cette ville entre les autorités ottomanes et le consulat de France. Voici l'exposé des faits :

Il y a quelque temps, un Tunisien nommé Kitani, employé en Egypte dans une administration, se rendit coupable de détournements, prit la fuite et se réfugia à Smyrne. Le gouvernement égyptien, dès qu'il eut connaissance de la retraite de Kitani, s'adressa à la légation de France au Caire, et lui demanda l'autorisation de poursuivre le voleur devant le consulat français de Smyrne.

Cette demande fut transmise par la légation de France au ministère des affaires étrangères à Paris, ainsi qu'il était nécessaire. Le service du contentieux, auquel elle parvint, donna sans plus tarder un avis favorable, et envoya au Consul de France à Smyrne le permis d'arrestation.

Dès qu'il eut reçu cette pièce, le consul de France fit saisir Kitani par deux cavas du consulat, à bord d'un bateau qui se disposait à quitter Smyrne. Kitani, dès qu'il fut appréhendé, se mit à crier qu'il était Ottoman alors qu'il est incontestablement sujet français.

La police de Smyrne l'arracha des mains des cavas, le conduisit au commissariat, où l'on trouva sur lui un passeport français. Néanmoins, sous prétexte qu'il était Ottoman, et malgré les réclamations répétées du consul de France, le commissaire refusa de remettre Kitani à nos cavas.

Les choses en étaient là au départ du courrier qui apporta cette nouvelle.

Cette affaire est du même ordre que celles que nous avons signalées récemment, et qui se sont produites en Syrie, arrestations de Tunisiens sans autorisation des consuls de France, et refus par le mutessarif de Jérusalem d'accepter une requête provenant d'un Algérien et transmise par le consulat général de France. Elles indiquent la volonté bien arrêtée du gouvernement turc de considérer les musulmans d'Algérie et de Tunisie comme des sujets ottomans, et de violer ainsi les droits que les citoyens français et les protégés de la France tiennent des Capitulations.

D'autre part, une dépêche reçue par un de nos confrères signale l'occupation de Djanet par les troupes turques. Cette dépêche, que nous publions sous les plus expresses réserves, est ainsi conçue :

« Alger, 14 septembre. — Le gouvernement général vient d'être avisé de l'occupation de l'oasis de Djanet par les troupes turques ; le drapeau français qui y flottait a été amené, et on a hissé à la place le drapeau turc. »

L'oasis saharienne de Djanet est située sur la frontière algéro-tripolitaine, dans une région contestée, dont les limites n'ont encore été que mal définies.

Un différend commercial entre la France et l'Autriche

A la suite de vexations ininterrompues dont une Société industrielle a été et continue à être l'objet de la part des autorités autrichiennes ; l'ambassadeur de France a fait pressentir au gouvernement autrichien l'application de diverses mesures administratives à l'égard des pétroles de Sociétés autrichiennes pour le cas où satisfaction ne serait pas donnée aux réclamations de la Société française. Il s'agit d'appliquer à très brève échéance aux pétroles autrichiens qui en sont

exemptés par pure tolérance administrative la surtaxe d'entrepôt établie par la loi de 1892 sur les pétroles autrichiens embarqués à Hambourg et déchargés dans les ports français : il s'agirait également de supprimer l'accès des bureaux de douane de l'Est qui sont ouverts à l'importation des pétroles dans le seul intérêt de l'Autriche-Hongrie. On ne connaît pas jusqu'ici les décisions éventuelles du gouvernement austro-hongrois, notamment en ce qui concerne les champagnes, décisions auxquelles font allusion certains journaux étrangers.

Les journalistes français en Italie

Le ministre des affaires étrangères, le marquis de San-Giuliano, quoique souffrant et en traitement dans la station balnéaire d'Anticoli, a tenu à venir lui-même recevoir, à la Consulta, les journalistes français, qui lui ont été présentés par le comte San-Martino et M. Laroche, chargé d'affaires français.

La réception a été extrêmement cordiale.

M. de San-Giuliano, quoique portant la main en écharpe, a fait lui-même les honneurs à nos confrères, très touchés que le ministre ait fait le voyage pour eux.

Le marquis de San-Giuliano en a été vivement remercié.

La Calotte cardinale de M. Amette

Après de longues et pénibles négociations, le pape Pie X s'est enfin résigné à recouvrir, en novembre prochain, de la pourpre romaine les ambiteuses épaules de M. Amette. Cet honneur privilégié semblait depuis longtemps faire partie du patrimoine des archevêques de Paris, mais la tradition a failli s'interrompre à l'égard de M. Amette.

Son semblant de libéralisme, qui l'avait désigné au choix de Léon XIII, l'avait rendu suspect, au contraire, à Pie X. L'hostilité que M. Amette a montrée à l'égard des modernistes l'a fait rentrer en grâce. Le premier insigne qui lui parviendra de sa nouvelle dignité sera la calotte cardinale, qu'il recevra des mains d'un garde-robe venu tout exprès de Rome.

On sait que la coutume, l'usage et le protocole romains ont fixé à 50.000 fr. les honoraires du garde-noble qui apporte au cardinal nouvellement promu quatre morceaux de soie rouge cousus ensemble. C'est pour rien.

Petites Nouvelles

Le banquet du 10^e concours Lépine aura lieu samedi 17 septembre courant, à 8 heures du soir, aux Salons des Familles, 38, avenue de St-Mandé.

— Les camionneurs de Brème, réunis en meeting, ont voté une grande majorité la grève immédiate.

— Le bateau de pêche « Patrie » patron Naud, monté par quatre hommes, s'est échoué en face du sémaphore de Chaume, au large des Sables-d'Olonne. L'équipage est sauvé.

— Le 3 octobre, s'ouvrira à Toulouse, le 17^e Congrès des Fédérations des Bourses du travail et Syndicats adhérents à la C. G. T.

— A Toronté, un cyclone épouvantable s'est abattu sur la flotte italienne, ancrée dans le golfe. Il y a pour 1 million de dommages.

— Le pape souffre de la goutte, et d'artério-sclérose ; mais cela ne l'empêche pas d'accorder des audiences quotidiennes.

— On fait en ce moment les premiers travaux de construction d'un nouvel hôpital militaire à Verdun. Des ouvriers tranchiers occupés à creuser leurs tranchées viennent de découvrir un vase renfermant des pièces d'or aux effigies des rois Henri II et Henri III et des ducs de Lorraine. La valeur de ce trésor dépasse 15.000 fr.

— 200 mineurs ont été ensevelis et ont probablement péri dans la mine Dugger, du comté de Sullivan (Etat d'Indiana). On a jusqu'ici retiré de la mine un seul cadavre.

CHRONIQUE LOCALE

Après le Conseil

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, la session du Conseil général a été des plus calmes, ce qui ne s'était guère vu depuis plusieurs années.

Aucune grande question n'est venue en discussion devant le Conseil général ; toutes les grandes questions qui intéressent le département ont été précédemment à peu près solutionnées.

Cette session a eu néanmoins son côté intéressant, notamment en ce qui concerne la question de la vicinalité.

Nous ne voudrions pas revenir trop longuement sur cette question, dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, mais il nous paraît utile de souligner les constatations et les réflexions qui ont été faites à ce sujet.

Dès l'ouverture de la session du Conseil général, M. le Président a cru devoir inviter ses collègues à aborder l'examen de la question de la vicinalité.

« J'appelle, a-t-il dit, sur l'état lamentable de notre réseau vicinal toute votre sollicitude ; non seulement les chaussées sont entièrement usées « sur beaucoup de nos chemins, mais « encore les fossés, obstrués ou encombrés, retiennent les eaux de pluie qui les détériorent et complètent leur destruction. On ne rencontre plus un cantonnier sur nos routes pour en assurer l'entretien. « Il y a donc urgence extrême à apporter un remède à cet état de choses. »

Cette situation précaire avait déjà été signalée à la session d'avril par de nombreux conseillers généraux qui, mieux que personne, peuvent faire dans leur canton les pénibles constatations dont les entretenus, au début de la session, le Président de l'Assemblée départementale.

Si ces critiques, que nous entendons formuler depuis si longtemps par les habitants de nos campagnes, avaient été simplement émises par un journaliste, on aurait pu crier à l'exagération, et qui sait, à la malveillance ! Mais c'est le Président du Conseil général lui-même qui proclame l'état lamentable de nos chemins : ce sont les conseillers généraux eux-mêmes qui répètent à tout moment : « On ne rencontre plus un cantonnier sur nos routes pour en assurer l'entretien. »

Nous ne faisons donc qu'enregistrer et souligner de telles déclarations qui corroborent les doléances si nombreuses et si répétées des populations de notre département, doléances dont nous nous sommes fait l'écho assez souvent.

Il faut donc s'attendre à un remaniement plus rationnel et plus efficace de notre service vicinal, ce que nos campagnes verront avec plaisir.

Et le plus tôt serait le mieux : il y a assez longtemps qu'une amélioration est demandée et attendue.

Les observations des membres de l'Assemblée départementale, et celles de M. Rey dans la séance de vendredi — ne peuvent que hâter ces améliorations nécessaires et si justifiées.

LOUIS BONNET.

Election au Conseil d'arrondissement

Par décret en date du 9 de ce mois, les électeurs du canton de Puy-l'Évêque sont convoqués pour le dimanche 2 octobre 1910, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil d'arrondissement.

Il s'agit de remplacer M. Rouma, conseiller d'arrondissement du can-

ton de Puy-l'Évêque, élu membre du Conseil général pour le même canton et qui a opté pour ce dernier mandat.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Bruel, ancien maire de Cahors, membre de la Chambre de Commerce du Lot, décédé après une courte maladie, chez son fils notre ami M. Gabriel Bruel, banquier à Cahors.

Cette triste nouvelle a ému profondément les nombreux amis de M. Bruel tant à Cahors qu'à Cahors où le défunt jouissait de la vive sympathie de tous ceux qui le connaissaient.

Nous nous inclinons respectueusement devant la dépouille mortelle de l'excellent homme qui vient de disparaître aussi brusquement, et nous adressons à la famille de M. Bruel l'expression émue de nos sincères condoléances.

L. B.

Le corps de M. Bruel sera transporté dimanche soir à Cahors où les obsèques auront lieu lundi matin.

Inspection primaire

M. Aubin, inspecteur primaire à Corte (Corse), est nommé à Figeac, en remplacement de M. Baud.

Chasse à la caille

La clôture de la chasse à la caille est fixée au 15 octobre.

Compagnie des sapeurs-pompiers

M. Ausset, capitaine des sapeurs-pompiers à Cahors, est nommé chef de bataillon inspecteur départemental. Nous adressons nos plus vives félicitations à M. Ausset.

Médaille d'honneur

Par arrêté du 10 septembre 1910, la médaille d'honneur agricole a été conférée aux métayers, serviteurs, ouvriers agricoles du Lot dont les noms suivants :

Mme veuve Calmon, née Lestrade (Julie), chez M. Gineste à St-Médard-de-Presque.

M. Albert (Justin), chez M. Bareyra à St-Dauphins.

M. Salban (Jean), chez M. Sarut à Albais.

Félicitations.

Postes

M. Fouillade, ex-soldat au 7^e d'infanterie, est nommé facteur suburbain des postes à Sousceyrac.

Conseil d'Etat

Par décision en date du 20 juillet dernier, le Conseil d'Etat statuant au contentieux, a rejeté le pourvoi formé par le sieur Molinié, contre un arrêté du 15 mai 1909, par lequel le Conseil de Préfecture du Lot a rejeté sa demande en décharge de la taxe des prestations à laquelle il a été imposé pour l'année 1909, sur le rôle de la commune de Castelnaud.

Commission départementale

Séance du 16 septembre 1910

Présents : MM. Couderc, Peyrichou, Relhié, Malvy, Larnaudie, Murat. Absent : M. Fontanilles, excusé.

M. le Préfet assiste à la séance.

La Commission éeue dans la séance du 15 du Conseil général procède à son installation et nomme Président M. Relhié et Secrétaire M. Peyrichou. Elle statue sur les affaires suivantes :

Bouziés. — Réparations à l'école de filles. 50 francs.

Caillac. — Réparations à l'école de filles. 75 francs.

Reilhaguet. — Réparations aux maisons d'école. 75 francs.

St-Médard-de-Presque. — Construction d'un lavoir. 100 francs.

Escamps. — Réparations au lac de Poux-Bas. 50 francs.

Rouffilhac. — Réparations au lavoir public. 50 francs.

Rouffilhac. — Réparations à la place publique. 50 francs.

Ste-Colombe. — Construction d'un abri pour le corbillard. 50 francs.

Larroque-Toirac. — Construction d'un réservoir. 100 francs.

Rouffilhac. — Réparations aux cours des écoles. 25 francs.

Salviac. — Reconstruction du préau à l'école de garçons. 100 francs.

Varaire. — Réparations à un chemin rural. Refusé faute de reconnaissance.

Cazals. — Construction d'un caniveau. 50 francs.

Le Bouysson. — Réparations à un mur de soutènement. Refusé. La Commission n'accorde pas de secours pour cet objet.

Ussel. — Réparations aux chemins ruraux. Refusé faute de reconnaissance.

Chemin vicinal ordinaire n° 5 de Gourdon. Avant-projet. Adopté.

Chemin n° 1 de Livernon. Avant-projet. Adopté.

Chemin n° 1 Lavercautière. Avant-projet. Adopté.

Chemin n° 3 le Boulvé. Avant-projet. Adopté.

Chemin n° 2 de Saint-Géry. Avant-projet et rectification. Adopté.

Construction de la prison de Gourdon. — Approbation des procès-verbaux d'adjudication. Approuvé.

Assistance obligatoire aux vieillards. — Domicile de secours départemental.

Darnis, de Gouzou, 8 fr.

Delpuch, veuve Salles à Brives, 8 francs.

Budget départemental. — Communication. Acte est donné.

Comptes départementaux. — Acte est donné.

La prochaine séance aura lieu le 31 octobre.

Postes et télégraphes

Un concours pour le recrutement de trente emplois d'agents mécaniciens des télégraphes et des téléphones aura lieu à Paris les 11, 12 et 13 décembre 1910.

Pour être admis au concours, les candidats doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée et être âgés de 25 ans au plus au 1^{er} janvier 1910.

Peuvent seuls y prendre part :

1^o Les anciens élèves brevetés des écoles nationales des arts et métiers.

2^o Les anciens élèves des écoles nationales d'horlogerie de Besançon et de Cluses, de l'école d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny, des écoles nationales professionnelles et des écoles professionnelles de la ville de Paris, ayant obtenu le diplôme de sortie d'une de ces écoles.

3^o Les anciens élèves des écoles pratiques d'industrie pourvus du certificat d'études pratiques industrielles.

4^o Les ouvriers mécaniciens qui produisent des références certifiant qu'ils ont travaillé pendant 2 années au moins dans un atelier d'électricien.

Le programme du concours se trouve à la direction des postes de chaque département. Les postulants doivent adresser leur demande à l'ingénieur en chef des ateliers des postes et des télégraphes, boulevard Brune n° 75 à Paris.

La liste d'inscription des candidats sera close le 1^{er} novembre 1910.

Fête de la place du Marché

Comme nous l'avons déjà annoncé, la fête de la place du Marché aura lieu les 17, 18 et 19 septembre.

Voici le programme de ces réjouissances :

Samedi 17. — Ouverture de la fête par des salves d'artillerie.

Dimanche 18. — A 11 h., apéritif-concert ; à 4 h. 1/2, ouverture du bal par la jeunesse du quartier. A 7 h., apéritif d'honneur, de 9 h. à minuit, grand bal et bataille de confetti.

Lundi 19. — A 3 h., jeux divers ; à 4 h. 1/2, départ du ballon « Le Restaurer », monté par un aéronaute spécialement exercé. A 9 h. du soir, bal et bataille de confetti.

A minuit, un grand-père clôturera la fête.

Le Comité.

Ventre de Cahors

Voici l'état officiel des animaux de boucherie abattus pendant le mois d'août 1910 pour la consommation de Cahors :

Bœufs,	74 pesant	47.837 kilos.
Vaches,	20	8.838
Moutons,	698	19.925
Veaux,	155	15.600
Porcs,	22	2.149
Total.	969	94.349
Chevaux et mulets, 6 ; ânes, 10.		

La répression de la fraude sur les vins

Prescriptions du ministre de l'Agriculture

Le ministre de l'agriculture vient d'adresser aux fonctionnaires chargés du service de la répression des fraudes, les instructions suivantes :

« Par suite des intempéries, la quantité de vin produite cette année en France sera inférieure à la moyenne des années précédentes, et dans quelques départements particulièrement éprouvés, la récolte sera presque nulle.

« En présence de cette situation, le bruit a été répandu que le gouvernement userait d'une large tolérance dans l'application des lois et règlements sur la répression des fraudes et que notamment il ne serait pas interdit aux viticulteurs d'augmenter leur récolte dans une certaine mesure, en ajoutant de l'eau à la cuve et même que la fabrication et la vente des vins de sucre ou des piquettes seraient autorisées.

« Il importe que de telles informations ne trouvent pas créance auprès des viticulteurs. Je vous invite donc à redoubler de vigilance dans la stricte application des lois et règlements, concernant la préparation et la vente des vins, et afin qu'aucun doute ne subsiste dans votre esprit, je crois utile de vous rappeler les points principaux de la législation en vigueur.

« 1. En aucun cas, on ne peut ajouter de l'eau à la vendange ; de même on ne peut y ajouter de l'alcool.

« 2. Lorsque les raisins sont trop mûrs, il est permis de relever leur acidité en ajoutant dans la cuve de l'acide tartrique pur (lequel acide est un produit extrait industriellement du raisin).

« 3. Au contraire lorsque les raisins sont trop verts et par conséquent insuffisamment sucrés on peut ajouter du sucre à la vendange mais on ne peut ajouter à la fois de l'acide tartrique et du sucre. L'un exclut l'autre. La quantité de sucre à employer est limitée ; elle ne doit pas dépasser 10 kilogrammes par hectolitre de vendanges ou 2 hectolitres de moût. En outre l'opération doit être déclarée trois jours au moins à l'avance à la recette buraloise.

« 4. En dehors du sucre ou de l'acide tartrique, rien ne peut être ajouté à la vendange, exception faite toutefois pour quelques substances dont le rôle est exclusivement d'assurer une meilleure vinification : levures sélectionnées, bisulfites, alcalins cristallisés purs, acide sulfureux provenant de la combustion des méches souffrées, tannin, plâtre, phosphate de chaux ou d'ammoniaque.

« Ces produits n'interviennent d'ailleurs qu'en quantité très faible, dans les conditions fixées à l'article 3 du décret du 3 septembre 1907, sur les vins.

« 5. Le vin ainsi préparé ne peut, à son tour, subir aucune addition ; il peut seulement être collé et méché et, en vue d'empêcher le développement de la maladie de la casse, il peut recevoir une addition de 50 grammes d'acide citrique pur, par hectolitre.

« 6. Les marcs résultant du pressurage ou du foulage de la vendange, peuvent être utilisés à la fabrication de vin de sucre, par addition d'eau et de sucre ; mais la boisson ainsi obtenue, doit servir exclusivement à la consommation familiale et ne peut, sous aucun prétexte, être vendue ni mélangée au vin. Le sucre employé à cette fabrication, n'est soumis à aucune taxe complémentaire, mais on ne peut employer plus de 20 kilogrammes par hectolitre de vendanges, ni plus de 20 kilogrammes par membre de la famille, ou par domestique attaché à la personne, ni, au total, plus de 200 kilogrammes ; pour l'ensemble de l'exploitation. En outre, cette fabrication doit faire l'objet d'une déclaration à la recette buraloise.

« 7. Les marcs peuvent également être utilisés par simple addition d'eau à la préparation de piquette ; mais comme le vin de sucre, cette boisson doit être réservée à la consommation familiale. En outre, il est interdit d'en fabriquer plus de 40 hectolitres par exploitation.

« 8. Il est donc interdit aux débitants, épiciers, hôteliers, par exemple, de fabriquer, en vue de les vendre sous quelque dénomination que ce soit, des boissons avec des raisins ou des marcs, du sucre et de l'eau, ou de fabriquer ces boissons pour les mélanger à du vin.

« Je vous rappelle que votre qualité d'agent du service de la répression des fraudes, vous permet de pénétrer en vue d'opérer des prélèvements, dans tous les lieux où des vins sont préparés ou détenus en vue de la vente, c'est-à-dire, ne sont pas exclusivement réservés à la consommation familiale. »

Théâtre de Cahors

Mardi 20 septembre, sur la scène de notre théâtre, aura lieu la représentation de gala que nous avons déjà annoncée :

LE BARBIER DE SÉVILLE

Opéra-Comique en 4 actes, de Rossini.

C'est une belle soirée en perspective à laquelle les Cadurciens, amateurs de bonne musique et de chant, ne manqueront pas d'assister nombreux.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 10 au 17 septembre 1910

Décès

Martine Marie, veuve Contou, s. p. 66 ans, Place St-Georges 10.

Rival Antonin, Commis principal des postes en retraite, 61 ans, quai de Regour 8.

AVIS

Des personnes malveillantes ou tout au moins intéressées ont cru devoir faire courir le bruit que M. Lasserre, négociant en vins à Cahors, avait eu sa maison fermée pour contrevention aux lois sur les vins.

Nous sommes heureux d'informer le public que cette nouvelle est absolument fautive et que la maison Lasserre qui a toujours joui de la plus grande considération mérite comme par le passé la confiance de sa nombreuse clientèle.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du jeudi 15 septembre

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Cocula, sénateur.

Étaient présents : MM. Cocula, Pendaries, Laverdet, Costes, Delpon, De Monzie, Rouma, Calmon, Cambornac, Talou, Malvy père, Murat, Relhié, Larnaudie, Cadiergues, Fabre, Dupuy, Couderc, Rey, Mage, Margis, Boyer, Peyrichou, Fontanilles, Combarria.

« Je vous ai dit tout ce qu'il était absolument nécessaire que vous sachiez, lui répondis-je.

« Pas le moins du monde, Monsieur. Il est absolument nécessaire pour moi de tout savoir, si vous voulez que je réussisse dans l'œuvre que j'ai entreprise. Vous craignez de me donner votre entière confiance sans réserve.

« Que Dieu ait pitié de vous, Monsieur... Dans ma profession, un homme apprend à faire usage de ses yeux, et quand une fois il a appris la manière de s'en servir, il ne lui est plus facile de les fermer.

« Je sais aussi bien que vous, que vous me cachez quelque chose ; vous me cachez quelque chose, bien que vous soyez à moitié résolu de vous fier à moi.

« Pendant que nous étions assis en face l'un de l'autre dans le wagon du chemin de fer, vous avez tiré trois fois une lettre de votre poche, et de temps en temps, quand vous lisiez, vous me regardiez avec hésitation et votre regard semblait complètement indécis.

« Vous pensiez que pendant tout le temps je regardais par la fenêtre, très intéressé par la vue des champs de blé que nous traversions alors ; mais, Monsieur Austin, si je n'étais pas capable de regarder par la fenêtre et de vous observer en même temps je ne vaudrais pas

un grain de sel ni pour vous ni pour les autres. J'ai vu assez clairement que vous aviez envie de me montrer cette lettre, et il n'était pas bien difficile de deviner que cette lettre avait quelque rapport avec l'affaire qui nous a amenés à Winchester.

« Carter s'arrêta et s'établit confortablement dans le coin de la cheminée. Je n'étais pas surpris qu'il eût deviné mes pensées dans le chemin de fer. Je réfléchis sérieusement sur ce sujet. Il avait raison, en somme, sans aucun doute, mais comment pouvais-je raconter à un agent de police mes plus chers secrets... la triste histoire de mon unique amour !

« Ayez confiance en moi, Monsieur Austin, me dit mon compagnon ; si vous avez besoin que je vous serve, ayez entière confiance. Cette même chose que vous me cachez est peut-être la clef qui j'aurais le plus besoin de tenir.

« — Je ne crois pas cela, lui dis-je. Cependant, j'ai toutes raisons de vous croire un homme consciencieux et honnête, et je me fierai à vous. Je crois que vous devez vous demander pourquoi je m'intéresse autant à cette affaire ?

« — Et bien, pour dire la vérité vraie, Monsieur, il paraît assez extraordinaire de voir un homme comme vous prendre tant de peine pour découvrir le vrai et je faux d'un meurtrier commis il y a près d'un an, à moins que vous ne soyez le parent de l'homme tué ; et même si cela

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Pendaries propose d'adopter la demande de la commune de Labastide-du-Vert, tendant à ce que la ligne de tramways de Castelnaud à Fumel passe non loin de la dite commune qui à cet effet, a voté une somme de 25 francs pour frais d'études. — Approuvé.

M. Pendaries propose l'ajournement à la session d'avril du projet de construction d'un pont sur le Lot entre Prayssac et Pescadoires. — Adopté.

Après observation de M. Boyer, le projet de construction du chemin 34 qui relie la Corrèze et le Lot sera inscrit au programme de 1911.

M. Delpon donne communication du classement des constructions scolaires à exécuter. — Acte est donné.

M. Couderc prie M. le Préfet de vouloir bien inviter le Conseil municipal de Saint-Martin-Labouval à établir le dossier pour la construction de l'école.

M. Malvy père donne lecture du chapitre X, relatif à l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables ; le montant de ce chapitre s'élève à 499.950 francs. — Adopté.

M. Delpon propose le rejet d'une demande de la commune de Luzach, tendant à la construction d'un aqueduc sous le chemin de grande communication n° 8, de Cahors à Touzac ; la commune de Luzach refuse de participer à la dépense. — La demande est rejetée.

L'inscription au programme de 1911 du chemin n° 3, sur le territoire de la commune de Luzach est rejetée.

Acte est donné du dépôt des rapports de l'ingénieur en chef, de l'ingénieur des Mines, et de l'ingénieur du contrôle.

M. Mage propose le classement du chemin de grande communication n° 19a, de Calvignac à Moulignies. — Adopté.

M. Margis propose le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Sousceyrac. — Approuvé.

L'inscription au programme de 1911 du chemin vicinal ordinaire n° 3, de St-Hilaire-Bessonnie est adoptée.

MM. Margis, Delpon, Mage et Rey, déposent le vœu suivant :

« Le Conseil Général du Lot invite le Gouvernement à prendre les mesures les plus énergiques pour assurer la liberté du travail, tout en maintenant le droit de grève. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Rey fait connaître les revendications de l'Amicale des cantonniers du service départemental du Lot.

1^o Versement de la somme de 2000 fr. votée par le Conseil Général, dans la Caisse de la Société de secours-mutuels des cantonniers.

2^o Allocation ou subvention annuelle en faveur de la Société.

3^o Augmentation des feuilles de déplacement et de déoucher.

4^o Indemnité aux cantonniers chargés de famille.

5^o Demande de 12 jours de congés annuels avec solde de présence.

M. Rey dit que toutes ces questions ont été en partie solutionnées par le Conseil Général ; néanmoins le Conseil Général ne saurait prendre de décision en ce qui concerne le versement des 2000 fr. à la caisse de la Société de secours mutuels, tant que cette société ne sera pas créée et qu'on n'en connaîtra pas les statuts qui sur certains articles paraissent un peu exagérés.

Les observations de M. Rey sont approuvées.

M. Cambornac propose l'inscription au programme de 1911 du chemin vicinal ordinaire n° 3 de la commune de Dégagnac. Approuvé.

M. Larnaudie rapporte le projet de création du service de désinfection dans le Lot.

Une somme de 4000 francs sera mise à la disposition du préfet pour organiser ce service.

Le chapitre VII relatif au service des Enfants assistés s'élevant à la somme de 79.216 fr. est approuvé.

Le chapitre XI (protection de la santé

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DÉROGNE

LI

Notes prises dans le journal tenu par Clément Austin, pendant son voyage à Winchester

Nous fûmes reçus avec beaucoup d'égards à l'hôtel Georges, et conduits dans un petit salon du premier étage, dont les fenêtres donnaient sur la rue.

Deux chambres à coucher à proximité du salon nous furent assignées.

Je commandai le dîner pour six heures, m'étant assuré que cette heure convenait à Carter, qui retirait doucement toutes les couvertures de voyage qui l'enveloppaient, et regardait délibérément chaque objet qui était dans la chambre, comme s'il pensait qu'il pouvait y avoir quelque fragment de renseignements à recueillir d'une perle ou d'un sceau à charbon, ou quelques mystères cachés dans les tiroirs du buffet. Je crois que l'habitude de l'observation était si puissante chez cet homme, qu'il

était involontairement les choses les plus insignifiantes.

C'était un jour triste et désagréable, et j'étais bien aise d'avancer ma chaise près du feu, et de m'y établir commodément pendant que le garçon alla chercher une bouteille de soda et pour six pence d'eau-de-vie pour mon compagnon, qui se promenait dans la chambre les mains dans ses poches et ses sourcils gris froncés.

La récompense offerte par le gouvernement pour l'arrestation de l'assassin de Joseph Wilmot était la mise à prix ordinaire de la tête d'un meurtrier.

Le gouvernement avait offert de payer cent livres à la personne ou aux personnes qui pourraient donner quelque renseignement qui permettrait de s'emparer du coupable ou des coupables de ce crime.

J'avais promis à Carter de lui donner, en outre, cent livres de ma poche s'il réussissait à résoudre le mystère de la mort de Joseph Wilmot. La récompense en jeu était par conséquent de deux cents livres, et c'était un enjeu assez joli et assez élevé, me dit Carter pendant que cette affaire allait son train. Je lui avais donné l'engagement écrit de lui payer cent livres le jour même de l'arrestation du meurtrier, et j'étais très à même de remplir cet engagement sans crainte d'être obligé de réclamer un service de ma mère, car j'avais économisé

environ mille livres pendant mes douze années de service dans la maison Dunbar.

Je vis à l'air de Carter quel réfléchissait très sérieusement. Il but sa bouteille de soda et d'eau-de-vie et il ne dit pas un mot au garçon qui lui apportait ce mélange ; mais quand cet homme fut sorti, il vint se planter devant moi sur le tapis du foyer.

« — Je vais vous parler très sérieusement, me dit-il.

« Je l'assurai que j'étais prêt à entendre tout ce qu'il pourrait avoir à me dire.

« — Quand vous vous servez d'un agent de police, n

publique) s'élevant à 8250 fr. et le chapitre VIII (protection des enfants du 1^{er} Age) s'élevant à 7153 fr. 44 sont approuvés.

Un crédit de 703 fr. 50 demandé par la Commission administrative de l'Asile de Cahors en vue de travaux projetés pour l'amélioration du service de nuit à prévenir l'abandon des enfants est refusé.

Le Conseil procède à l'élection des membres de la Commission départementale :

MM. Relhié, Malvy père, Fontanille, Larnaudie, Murat, Peyrichou, Couderc sont élus.

MM. Relhié, Larnaudie et Margis sont élus membres de la Commission des tabacs.

M. Rouma est désigné pour faire partie de la commission départementale d'hygiène.

M. Laverdet propose le rejet de demandes de crédit formées par les communes d'Assier et de Luzach pour des travaux de conservation de monuments historiques. — Approuvé.

Une demande de subvention de 100 francs par an, formée par les juges de paix pour frais de fournitures de bureau, est rejetée.

Diverses demandes de subvention et de souscription sont rejetées faute de fonds.

Le Conseil rejette la demande de la commune du Boulv qui voudrait la réduction de son contingent personnel-mobilier.

Le conseil vote une somme de 1400 francs pour l'achat de machines à écrire pour la préfecture et les sous-préfectures du Lot.

Le chapitre XIII (dépenses d'assistance imprévues aux chapitres 7 à 12, bourses pour entretien des jeunes aveugles et jeunes sourds-muets dans les institutions spéciales, est approuvé.

Le chapitre XVI encouragement aux lettres, sciences et arts et les articles relatifs aux bourses en faveur des élèves sage-femmes, est adopté.

M. Combarieu donne communication du projet du budget pour 1911 des écoles normales de Cahors.

Ecole normale de filles : le budget se solde au chiffre de 24.208 francs en recettes et en dépenses.

Ecole normale de garçons : le budget se solde au chiffre de 20.366 francs en recettes et en dépenses. — Adopté.

Acte est donné du tableau de la dette du département.

M. Couderc donne communication de la liste des subventions allouées à la société d'agriculture du Lot et aux divers concours et comices agricoles. — Approuvé.

M. Cadiergues fait connaître que M. le médecin chef de l'asile de Leyme demande sa participation à la caisse de retraite du département. — Cette demande est rejetée.

Et la séance est levée à 6 heures 1/2.

Séance du 16 septembre 1910

La séance est ouverte à 4 h. sous la présidence de M. Cocula, sénateur.

Etaient présents : MM. Cocula, Pendaries, Laverdet, Costes, Delpon, Rouma, Talou, Malvy père, Bécays, Larnaudie, Loubet, Relhié, Cadiergues, Dupuy, Peyrichou, Couderc, Rey, Margis, Mage, Boyer, Calmon, Murat, Cambornac, M. le Préfet assisté à la séance.

M. Boyer fait approuver par le Conseil la construction du chemin n° 35 qui relie la Corrèze au Lot.

M. Pendaries donne lecture d'un vœu tendant à ce que le projet de réforme administrative par lequel le Gouvernement fait prévoir le rattachement du Lot au Tarn-et-Garonne avec Montauban comme chef-lieu de la nouvelle circonscription, soit ajourné.

M. Bécays dépose une addition par laquelle le Conseil Général du Lot déclare ne pas approuver le projet du Gouvernement et que le vœu ci-dessus ne soit exprimé qu'autant que le projet de réforme administrative sera appliqué. Adopté à l'unanimité.

M. Pendaries donne communication du programme des chemins vicinaux. Acte est donné de la communication des projets du service vicinal en vue de préparer le programme de 1911.

M. Pendaries donne communication au Conseil Général du projet relatif à la création de ressources exigées par les réparations à exécuter sur les routes du Lot.

Les crédits pour l'entretien du réseau vicinal sont insuffisants, dit M. Pendaries, les ressources nécessaires peuvent être trouvées, soit dans l'augmentation de la journée de prestation, soit dans la création de centimes additionnels.

La journée de prestation serait élevée, de 1 fr. à 1 fr. 50 pour les contribuables et de 1 fr. à 1 fr. 50 par cheval, les diverses taxes de prestation seraient augmentées en proportion.

M. Rey combat les propositions de M. Pendaries et fait une critique très vive du service vicinal.

Les ressources sont suffisantes, mais le service est mal fait.

Il refuse de voter la moindre augmentation pour l'entretien, car ce n'est pas nécessaire ; dans tous les cas, s'il faut augmenter le crédit alloué à ce service, ce ne sera pas au moyen des taxes de prestation, qui sont un impôt inique ; il préfère voter des centimes additionnels.

Le Conseil décide de renvoyer le pro-

jet de création de ressources pour l'entretien du service vicinal à la Commission des finances.

M. Bécays propose le renvoi à la Commission des finances de la demande de crédits supplémentaires pour la reconstruction de la prison de Figeac. Adopté.

Le Conseil décide de ne pas accepter l'offre qui lui est faite de prendre à sa charge les immeubles diocésains pour les affecter à des services départementaux d'assistance ou de bienfaisance.

Le Conseil charge M. le Préfet de fixer la part des communes dans l'entretien des chemins de grande communication. Acte est donné du rapport de l'ingénieur en chef sur l'ensemble du service vicinal.

Les diverses propositions faites par les architectes d'arrondissement pour l'ouverture de crédits destinés à l'entretien du mobilier des bâtiments départementaux sont approuvées.

Le Conseil autorise le renouvellement du mobilier hors d'usage dans les écoles normales de Cahors.

Les crédits demandés pour effectuer des réparations aux bâtiments des écoles normales de Cahors sont approuvés.

Un crédit de 460 francs est voté comme part du département dans les travaux de réparation au chemin de Bonaguil (Puy-l'Evêque).

A 5 heures 1/4, les conseillers généraux, membres de la Commission des finances se retirent pour examiner la question relative à la création des ressources destinées à l'augmentation du crédit nécessaire au service vicinal, c'est-à-dire pour examiner s'il y a lieu d'augmenter les journées de prestation ou de voter des centimes additionnels.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

La séance est reprise à 6 heures 1/2, mais le quorum n'étant pas atteint, le Conseil décide de se réunir lundi matin à 10 heures.

Et la séance est levée à 7 heures.

AVIS

Depuis plusieurs semaines, des personnes malveillantes et certainement intéressées, font courir des bruits qui ne tendent à rien moins qu'à ternir la bonne réputation de la maison de vins de M. BOUYSSY, de Concots.

M. Bouyssy proteste énergiquement contre ces racontars sans fondement.

Comme par le passé, ses vins sont livrés garantis naturels aux clients et afin de faire cesser la campagne de calomnies qu'on mène contre lui, M. Bouyssy promet une bonne récompense à qui pourra lui indiquer le ou les auteurs indelicats de cette campagne.

Déjà, à une époque antérieure, les mêmes personnes avaient essayé de dénigrer la maison de commerce de M. Bouyssy ; mais les clients firent justice eux-mêmes des calomnies répandues.

Ils feront de même cette fois-ci, car ils peuvent être assurés de la loyauté absolue de leur fournisseur M. Bouyssy qui n'a été, quoi qu'on dise, l'objet d'aucune plainte, d'aucun procès-verbal.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 16 Septembre 1 h. 27 s.

Circulaire aux préfets

Les préfets ont reçu une circulaire ministérielle annonçant que la Hongrie est contaminée par le choléra.

Voyage du président de la République

Les ministres de l'intérieur et de la marine ont quitté Paris ce matin à 8 h. 30, par la gare Montparnasse, ils se sont arrêtés à Rambouillet où M. Fallières les a rejoint pour aller à St-Nazaire.

Tamponnement

Une locomotive a tamponné, la nuit dernière près de Bordeaux, un train arrêté. Le dernier wagon a été broyé ; un employé a été tué, quatre voyageurs ont été blessés.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 17 septembre, 9 h. 25 m.

Turquie et Roumanie

Le « Matin » annonce la conclusion d'une entente secrète entre la Turquie et la Roumanie, assurant la Turquie du concours des troupes roumaines si la Bulgarie l'attaquait.

Interpellation

M. Bouveri interpellera M. Cocheru sur les mesures qu'il compte prendre pour parer aux misères des populations agricoles et viticoles.

L'espionnage

Une dépêche de Lille assure que le

police aurait découvert dans la région une nouvelle affaire d'espionnage.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Hyménée. — Mardi prochain, 20 courant sera célébré à Lauzès, le mariage de Mlle Piguet institutrice à Lauzès, avec M. Capoulade, récemment nommé instituteur à Sabadel par Lauzès.

Mlle Piguet, nommée à Lauzès depuis un an à peine, a su s'attirer l'estime et la sympathie générale.

Aux futurs époux, nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur.

Sabadel

Notre instituteur. — Quoique le mouvement officiel n'ait pas encore paru nous croyons savoir que M. Hébrard, notre instituteur est nommé à Uzès-les-Oules.

M. Hébrard étant originaire de Carluces se rapprochera de chez lui.

Il sera remplacé à Sabadel par M. Capoulade instituteur à St-Sauveur-la-Vallée.

M. Hébrard nous exprimons tous les regrets que nous cause son départ, et à M. Capoulade, nous souhaitons une cordiale bienvenue.

A. D.

Bélaye

Communiqué. — Le citoyen Dozié, a fait, mercredi dernier, une conférence à la mairie de Bélaye.

A l'issue de la réunion, un groupe socialiste a été fondé et a pris le nom de « Groupe républicain socialiste de Bélaye ».

Il a immédiatement formé son bureau et demandé son adhésion à la fédération du Lot du parti socialiste.

Montcuq

Ec. le primaire supérieure de garçons. — Le nouveau directeur de l'école primaire supérieure, M. Hilly, est arrivé à Montcuq. Il se tient à la disposition des familles pour leur donner tous les renseignements dont elles pourraient avoir besoin.

M. Hilly, dans le cours de sa déjà longue carrière, a montré qu'il connaît toute l'étendue de ses devoirs et de ses responsabilités, qu'il sait, là où il passe, se concilier l'affection des élèves et l'estime des familles. Nous n'en voulons comme preuve que cet article paru dans le journal de Vire, à la date du 12 août.

« Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Hilly, directeur des études à l'école primaire supérieure de Vire, est nommé directeur de l'école primaire supérieure de Montcuq. M. Hilly obtient ainsi l'avancement auquel il avait droit et nous l'en complimentons bien sincèrement, il laissera le meilleur souvenir à Vire, où il avait su gagner si rapidement la considération des autorités, l'estime des familles et l'affection de ses élèves. Nous nous félicitons de notre école primaire supérieure et que, grâce à son zèle professionnel et à son inlassable dévouement, il a puissamment contribué à en assurer le succès ».

Nous espérons que les familles continueront à M. Hilly la confiance qu'ils avaient mise en M. Blanié, le sympathique directeur qui vient de prendre sa retraite, et dont le départ cause des regrets unanimes.

St-Cyprien

Conseil municipal. — Le 11 septembre, à 9 heures du matin, le Conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de M. le Maire.

Etaient absents : MM. Dayma adjoint, Bley, Salives et Mourguas.

M. le Président donne connaissance :

1^o D'une lettre de M. le Préfet, en date du 31 août dernier, relative aux conditions imposées à la commune pour l'établissement du service télégraphique ; 2^o du projet de déclaration demandé par l'administration des Postes et télégraphes.

De ces pièces il résulte que la dépense d'établissement du bureau télégraphique projeté est approximativement de 700 fr., mais le Conseil général ayant, en principe, décidé de venir en aide aux communes qui sollicitent l'installation de bureaux télégraphiques, dans la proportion de la moitié de la subvention à verser au trésor, la commune de Saint-Cyprien, n'a à verser que la somme totale de 380 fr.

Le Conseil à l'unanimité :

1^o Autorise M. le Maire à signer la déclaration pour l'établissement du bureau télégraphique municipal ;

2^o Décide que la part contributive de la commune évaluée à 380 fr. sera payée en une seule fois, au moment de l'ouverture du bureau, à l'aide du crédit de 400 fr., inscrit à cet effet, au budget supplémentaire de l'année courante ;

3^o Prie M. le Préfet, de vouloir bien solliciter du Conseil général, en faveur de la commune de St-Cyprien, une subvention égale à la moitié de la somme à verser au trésor, soit 380 fr.

Montcabrier

Serv. ce postal. — Le conseil municipal avait demandé que la 2^e levée de la boîte aux lettres ait lieu à 3 heures du soir au lieu de onze heures et demie du matin. Cette levée sera effectuée entre 2 et 4 heures du soir.

Pour cinquante centimes

tout le monde peut avoir maintenant en poche sa provision de Pastilles Vichy-Etat, bonbon précieux pour combattre les mauvaises digestions et les aigreurs d'estomac. Refusez tout produit similaire que l'on chercherait à substituer au produit véritable et exigez partout « Une boîte Pastilles Vichy-Etat à 50 centimes ».

Arrondissement de Figeac

Puybrun

Remerciements. — M. Marcellin Lacaze, et sa famille adressent leurs plus sincères remerciements aux nombreux amis et à M. le maire de Betaille, qui ont bien voulu, à l'occasion de la mort de M. Bergougnoux, témoigner à sa famille leurs vives sympathies.

Aynac

A mon ami curieux de Lacapelle-Marival :

Cher ami,

S'il est vrai que c'est dans le malheur qu'on reconnaît les vrais amis, je pourrais bien douter un peu de votre sincérité.

Vous n'ignorez pas sans doute que je viens de perdre mon parrain et vous ne m'envoyez pas le plus petit mot de consolation. Quel égoïsme de votre part. Je me suis toujours plu cependant dans mes moments critiques à déverser dans votre cœur le trop plein de mon amertume. Je vais encore aujourd'hui, comme par le passé, vous faire part de ma douleur.

Puis-je compter sur votre direction ?

Il est parti M. le Comte, le cher homme, sans tambour ni trompette, oubliant même de me laisser son adresse.

Ah ! malheur de malheur ! Comment pourrai-je savoir de ses nouvelles ?

Vous dire les motifs qui ont poussé M. le Comte, mon auguste parrain, à donner sa démission de maire et à quitter le pays, cela m'est impossible. On fait tant de conjectures à ce sujet.

Les uns attribuent cet acte de désespoir au chagrin qu'il aurait éprouvé du succès de la liste républicaine aux élections cantonales. Lui qui l'avait tant combattue, jugez de son désappointement.

Lui qui avait tant triomphé à son arrivée dans la commune, se voir lâcher par ses électeurs n'était-ce pas un trop rude coup ? Pouvait-il supporter un pareil affront ?

On dit encore bien d'autres choses, mon cher ami, mais on en dit tant. Vous savez bien.

C'est si terrible, les mauvaises langues, ça ne respecte rien ! Un mien camarade m'a raconté des histoires à faire dormir debout.

Dans tous les cas, cher ami, partagez ma douleur, plaignez aussi M. le Comte et faites avec moi des vœux pour son bonheur.

Votre ami,

DURAPIAT dit DUR-A-CUIRE.

Bio

Probité. — Mme Cennac, femme du conducteur du rouleau à vapeur, en ce moment à Bio, venait de faire quelques emplettes, lorsqu'en passant devant l'épicerie Bach, elle laissa tomber son porte-monnaie contenant une centaine de francs. En sortant, Mlle Euphrasie Bach, épicière, aperçut le dit porte-monnaie, le ramassa et courut après Mme Cennac à laquelle elle le remit sans vouloir accepter autre chose qu'un merci.

Toutes nos félicitations à Mlle Euphrasie Bach pour cet acte de probité.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concert public. — L'Union musicale se fera entendre jeudi 22 septembre, de huit heures et demie à neuf heures et demie, sur les allées de la République, avec le programme suivant :

1. Marché du Figaro (Wittmann, 1^{re} audition) ; 2. Les ruines d'Hippone, ouverture (Avon) ; 3. La princesse Acajou, fantaisie (Roux), 1^{re} audition ; 4. Les Echos du Midi, fantaisie (Kelsen) ; 5. Le Parisien, allegro (Allier).

Vayrac

Fêtes des 24, 25, 26 septembre. — Programme : Samedi, à 10 heures réception de la fanfare (Lyre Vayracoise). Soirée, concert, bal.

Dimanche, Matinée : aubades à la municipalité et distribution de bouquets aux demoiselles de la classe.

A 2 heures, Réception de la « Gaillarde de Briye ».

De 3 à 5 heures, exécution de mouvements par les gymnastes sur la place du XIV juillet.

A 6 heures, Concert donné par la fanfare avec morceaux choisis au programme.

A dix heures, Brillants feux d'artifice. A 11 heures, Retraite exécutée par la fanfare.

Lundi, Matinée : jeux populaires.

A 3 heures, Grandes courses de bicyclettes internationales : 10 kilomètres environ. 1^{er} prix 30 fr. ; 2^e prix 15 fr. ; 3^e prix 5 fr. 4 coureurs minimum.

Pour se faire inscrire, envoyer avant samedi à midi mandat poste de 1 fr. à M. Labourer cycles Vayrac (Lot) ; après cette date les coureurs qui désireraient s'engager ne seront pas acceptés.

Brillante Clôture.

SAVON CONGO Blanc et Vanille



Bibliographie

S'il est un souverain qui tient, au premier rang de l'actualité, une place encombrante, c'est bien S. M. Guillaume II, empereur d'Allemagne. *Mon Dimanche*, sous ce titre suggestif « Guillaume Beo-Ouvert » nous rappelle cette semaine les principales incartades, les travers et les ridicules de cet Empereur-Croque-mitaine et rien n'est plus amusant. Rien... si ce n'est toute la page qui suit : « Les procédés des colonies », désopilante fantaisie de Jules Moineaux. La note littéraire est excellemment représentée dans ce numéro par un bel article de Gabriel Trarieux sur « La Maison de Victor Hugo », illustré de curieuses reproductions de dessins de grand poète. La note dramatique nous est apportée par une saisissante nouvelle de J. H. Rosny : « L'Encasseur » ; tandis que l'esprit si fin de Jules Renard nous fait sourire dans « Le chien déshaté », et que l'authentique « Roman d'un inventeur », histoire d'un ouvrier qui vint de Pont-à-Mousson à Paris à pied (350 kilomètres) pour apporter un curieux appareil de son invention, nous émeut doucement. Une délicieuse chanson, avec paroles et musique : *Aubade matinale* ; Un grand roman dramatique : « Le chemin du bonheur », par Paul Bonhomme ; une page pleine de jeux et de belles histoires « pour les enfants », un grand concours avec multiples prix, plus de soixante articles illustrés complètent heureusement cette publication unique de la famille.

Mon Dimanche ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout dès le vendredi. Demandez-en des numéros spécimens gratuits et franco, à l'administration, 83, rue de l'Ouest, Paris.

PARMENTIER
37, Rue des Mathurins
Luthérie, Partitions et
"TOUT ce qui concerne la MUSIQUE"
CATALOGUE FRANCO CONTRE 0 FR. 10 CENTIMES

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Maladies DE LA PEAU. VICES DU SANG
boutons, dartres, eczémas, démangeaisons, etc.
Rob Lechaux
qui régénère, purifie et fortifie le sang
Ph^o Normale, r. Ste-Catherine, 164, Bordeaux, et^o Ph^o de

Conseil du Docteur
Après chaque Repas prenez une
FRANCISCINE
Jaune ou Verte
Seuls Concessionnaires : H. BATH & C^o - Cahors (Lot)

LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 15 septembre 1910

ESPÈCES	ENTRÉES		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir	DIRECTES		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.559		71	0,84	0,80	0,72
Vaches.....	829	560		0,84	0,75	0,65
Taureaux.....	150			0,72	0,68	0,63
Veaux.....	984	1.108	127	1,10	1,05	1,00
Moutons.....	15.585	9.029	2.870	1,00	0,95	0,92
Porcs.....	6.287	2.293	148	0,58	0,56	0,54

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs, moutons et porcs, bonne sur les veaux.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualité.

326 MILLIONS DE FRANCS à répartir en 136.250 Lots

6 Lots de 1 MILLION chacun

30 Lots de 500.000 francs

1.140 Lots de 400.000 à 100.000 francs

135.074 Lots de 75.000, 50.000 fr. etc. etc.

Paiement garanti par Etats, Ville de Paris, Crédit Foncier de France, etc.

Service gratuit des Listes de tirages.

INSCRIPTION CO-PROPRIÉTÉ : 3 fr. - Société anonyme régie par les articles 1832 et suivants du Code civil.

Pour 3 Francs seulement on reçoit 50 NUMÉROS titres officiels participant aux lots ci-contre et aux

20 PROCHAINS TIRAGES 5, 10, 11, 15, 20, 22 Octobre, etc., etc.

Les demandes sont reçues par mandat-poste de 3 fr. Contre remboursement 0,50 c. en plus.

Écrire de suite à GARANTIE SOCIALE Section C 85, Rue Maubeuge, PARIS

Seule Société garantissant les avantages ci-dessus — NE PAS CONFONDRÉ.

Chemin de Fer d'Orléans

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs en 1920

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans situées dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour) ou payer pour cette distance.

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 15 septembre au 30 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est accordé du 25 août au 15 novembre inclus, pour l'aller aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette des raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

Billets d'Aller et Retour individuels et de famille pour les stations thermales et estivales des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon.

Arcahon, Biarritz, Dax, Pau, Cambo, Salies-de-Béarn, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux Chaudes), Lourdes, Pierrefitte-Nestalas, (Cauterets, Luz-St-Sauveur), Bagnères-de-Bigorre, Luchon, Ax-les-Thermes, Axat (Aude), Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, etc...

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et estivales du Midi :

1^o Des Billets d'aller et retour individuels avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2^o Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année des billets de voyage circulaire de 1^{re} et 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez (1), Mende ou Banassac-la-Canorgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Bédarieux, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Contrats, ou Berpère, Périquès, Brive, Saint-Denis-près-Martel, gerac, Le Buisson, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, Rocamadour, ou Figeac, ou Capdenac, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-na, Rodez (1), la-Canorgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Bédarieux, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

ou St-Pons, Castres (Tarn), St-Sulpice (Tarn) Montauban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1^{re} classe : 90 fr. — 2^e classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ ; faculté de prolongation moyennant supplément.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

(1) En vue d'une excursion au Viaduc du Viar, les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Rodez à Albi-Orléans et retour, avec faculté d'arrêt à la halte de Viar, tant à l'aller qu'au retour, moyennant la perception d'un supplément de 7 fr. 50 en 1^{re} classe et de 5 francs en 2^e classe.

Les billets de ce parcours additionnel peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet circulaire, soit à Rodez, au moment du passage dans cette gare. Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

AMELIORATION DES RELATIONS ENTRE

Paris-Quai d'Orsay et Barcelone

Dans le but de donner tout le confort désirable aux voyageurs circulant entre Paris et Barcelone, via Toulouse, les Compagnies d'Orléans, du Midi et des Wagons-Lits viennent de prolonger jusqu'à la frontière espagnole le wagon-lits qui circulait entre Paris et Toulouse au train partant du Quai d'Orsay à 8 h. 35 soir (arrivée à Port-Bou à 3 h. 20 du soir et à Barcelone à

7 h. 26 du soir). Dans le sens inverse, le wagon-lits partira de Cerbère à 2 h. 7 soir (départ de Barcelone à 9 h. 40 matin) pour arriver au Quai d'Orsay à 8 h. 56 matin.

En outre de ce wagon-lits, il existe aux mêmes trains entre Paris et la frontière espagnole des voitures directes de 1^{re} et 2^e classes, du dernier modèle.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Or-

léans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit un à voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone énumérée ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

AMÉRIQUE

Passages de Cabine-Emigration aux prix les plus réduits.
H. ZUBER, Agent Général
1, rue de Strasbourg, Paris.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS.

CYCLES DEPRez

51, Boulevard St-Martin, Paris.
ON DEMANDE hommes, dames ou enfants, dans tous les pays, pour la location de bicyclettes, machines à coudre, horlogerie et bijouterie au prix de gros, remise ou bicyclette gratuite, CATALOGUE ET INSTRUCTION FRANCO.

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS de

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON,

en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

LUMIÈRE Lustrerie, appareillage, MOTEURS
FORCE MOTRICE -- pour toutes industries --

Lampes intensives de faible consommation 75 0/0 d'économie

Jacques MISPOULIÉ 2, PLACE S^t-MAURICE
CAHORS

à l'honneur d'informer le public, qu'en plus des articles d'éclairage au gaz qu'il a eu l'avantage de faire apprécier de nombreux clients, et des divers travaux de plomberie et zinguerie pour lesquels il est connu, il va installer un atelier avec magasin d'exposition d'articles pour éclairage et force motrice. On y trouvera un choix d'appareils de style et de série courante, à des prix très avantageux.

Sur demande, renseignements et devis

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile,

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon... 3,50 ; Le litre... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE, c'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et de l'Édê à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

« Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur ORTEL,

de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS

Dépôt dans toutes les Pharmacies

Publié sous les auspices de la SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

ONÉSIME RECLUS, Atlas Pittoresque de la France

PRIX A FORFAIT jusqu'au 31 MARS 1911 : 132^{fr} l'Ex. broché. 147^{fr} relié.

12.000 Gravures - 450 Cartes. 12.000 Gravures. 12.000 Gravures. 3.500 Cartes.

Prospectus-Spécimen chez ATTINGER Frères, édit., 2, rue Antoine-Dubois, PARIS

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neçentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

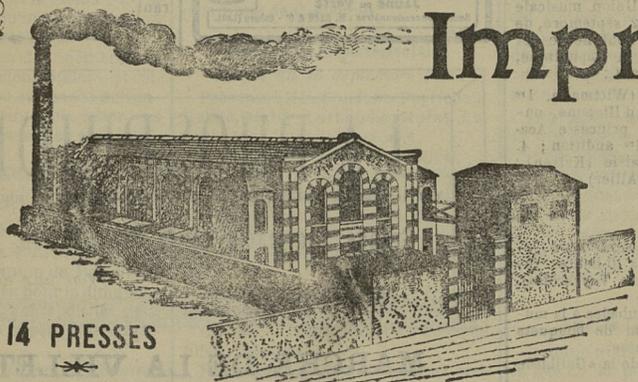
du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS